

## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SUPER COLOSS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**SUPER COLOSS**

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

Conseils de prudence	: P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	<b>Prévention:</b>	
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	<b>Intervention:</b>	
	P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	<b>Elimination:</b>	
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Etiquetage supplémentaire:**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1, Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50 m par rapport aux points d'eau.

**2.3 Autres dangers**

Substance PBT non classée

Substance VPVB non classée

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : poudre mouillable (WP)

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise)	8011-63-0	Xn; R20 R41 N; R51/53	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	75,5 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Troubles rénaux  
Troubles hépatiques  
Fièvre  
Irritation  
Nausée  
Diarrhée  
Baisse de pression sanguine

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie, il peut se former (COx).

Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'abri de l'humidité Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

Aspect	: poudre
Couleur	: Bleutée
Odeur	: <b>inodore</b>
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: env. 7, (en solution aqueuse)
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: <b>&gt; 61 °C</b>
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: <b>Non classé comme risque d'inflammabilité</b>
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: <b>0,55 - 0,7 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C</b>
Hydrosolubilité	: <b>pratiquement insoluble</b>
Solubilité dans d'autres solvants	: <b>insoluble</b> Milieu: <b>solvant organique</b>
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: <b>&gt; 600 °C</b>
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: <b>&gt; 200 °C</b>
Viscosité, dynamique	: non applicable
Viscosité, cinématique	: non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Autres informations : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 5,06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,052 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Test sur la matière active

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : 0,024 mg/l  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie )  
L'information se rapporte au composé principal.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Stabilité dans le sol : Absorbé par le sol.

##### Composants:

**Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise) :**

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

##### Composants:

**Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise) :**

Bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.





## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : donnée non disponible

**Composants:**

**Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise) :**

Mobilité : Sol, Après libération, est absorbé par le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée,  
Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : 3077  
IMDG : 3077  
IATA : 3077

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Copper sulphate)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

**IMDG** : neutralised with lime)  
: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID,  
N.O.S.  
**IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID,  
N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en  
tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

**IATA**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour  
l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : oui

**IATA**  
Dangereux pour  
l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de  
l'Environnement : 1172

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## SUPER COLOSS

Version 2.0

Date de révision 02.03.2015

Date d'impression 02.03.2015

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique

### Texte complet pour phrase H

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.